



Rapport de la commission des finances au Conseil communal sur le préavis No 04/2021b

Budget 2022

Présidence Jean-Dominique Decotignie

Présents Gilbert Dupuis – Frédéric Gygax – Yves-Marie Hostettler – Sergio Del Gottardo

Préambule

La municipalité propose au conseil communal, dans son préavis 04/2021b, d'adopter le budget 2022 qui présente un résultat équilibré entre les charges et les revenus.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2022, adopté par la municipalité dans sa séance du 25 octobre 2021, a été transmis à la commission des finances (COFIN) le 26 octobre 2021.

La commission s'est réunie une première fois le 2 novembre 2021 à 20h30 à la salle des commissions au 2^e étage du bâtiment communal pour l'examen détaillé des comptes et la préparation des questions à la municipalité, une deuxième fois le 9 novembre 2021 en présence de Monsieur Etienne Fleury, syndic, et de Monsieur Christian Franco, boursier.

Monsieur Etienne Fleury, syndic, et Monsieur Christian Franco, boursier, ont apporté par écrit et par oral les réponses aux questions soumises par la COFIN et nous les remercions pour la qualité et la précision de leurs informations.

La commission s'est également réunie le 16 novembre 2021 pour l'élaboration du rapport. Le rapport final a été approuvé par échanges de courriels.

Questions à la municipalité

Q1. Page 3 : pourquoi augmenter les montants versés aux fonds ?

R1 : Il s'agit de versements aux réserves dits « obligatoires »

<u>Comptes</u>	<u>Quoi</u>	<u>Combien</u>
431.3804	Attribution aux fonds énergies (développement durable et énergies renouvelables) selon préavis contrepartie 231.3657	60'000.00
102.3809	Attribution pour provision salaire fin de mandat Municipalité Plafonné à 12 ans	35'000.00
461.3811	Attribution pour balance compte « autofinancé » (Epurat) 38	585'300.00
	Total	680'300.00

Q2. Page 6 : quels sont les coûts induits par l'ouverture de DLV6 ?

<u>R2. Comptes</u>	<u>Quoi</u>	<u>Combien</u>
356.3312	Amortissement Bâtiment scolaire	474'850.00
506.30xx	Augmentation taux occupation pour le réfectoire	10'000.00
512.30xx	1 concierge à 100 % -> 5/12e Y compris charges sociales	35'000.00
	1 concierge à 50% -> 5/12e Y compris charges sociales	17'500.00
512.3141	Entretien	10'000.00
512.3186	Assurances bâtiments + choses	5'000.00
	Total (S.E. ou O.)	552'350.00

Administration:

Q3. Poste 111.3011 : quel est le taux d'occupation du renfort administratif ?

R3 : Actuellement 30% ; dès 01.012022 50%

Q4. Poste 111.3181 : La Commune a-t-elle une démarche de réduction des dépenses dans une logique de durabilité (la question s'adresse de manière générale aux postes de dépense de biens et services) ?

R4 : Encouragement à l'e-facture et par mail et envoi par voie électronique des documents destinés au Conseil communal. Pour le complément d'informations sur le chapitre nature 31, voir tableau annexé.

Q5. Poste 111.4525 : qu'est-ce que l'ASAC ? Pourquoi ce revenu intervient-il au 111 ?

R5 : Association des Structures d'Accueil de la Chamberonne. Parce que les entités paracomunales (dont Cheseaux est commune boursière) sont gérées par la bourse communale et que les coûts des traitements sont aux 111.

Informatique :

Q6. Poste 191.3151 : comment se décompose ce montant ? Est-il prévu un montant pour la sécurité informatique ?

R6 : La seule différence entre le BU21 et le BU22 est la gestion informatisée des devoirs surveillés (Hébergement Dataconsulting : 16'000.00 ; Hébergement « Ma Cantine » - Réfectoire : 2'000.00 ; Hébergement « Mes devoirs » - Devoirs surveillés (nouveau) : 2'000.00 ; Contrat de maintenance Dataconsulting (licence) : 21'000.00 ; Contrat de maintenance Boomerang (site) : 6'000.00 ; Support applications (facturé à l'heure d'utilisation) : 25'000.00 ; Support Infrastructure Hardware + réseau : 12'000.00 ; Divers : 2'000.00.
Pour le surplus, l'audit informatique est au 191.3185.

Transports :

Q7. Poste 181.3517 : pourquoi une telle augmentation ?

R7 : Les montants à porter au budget des communes est donné par l'Etat au titre de la participation aux frais des transports publics (bassin 5)

Finances :

Q8. Poste 211.4510 : le montant n'est-il pas optimiste ?

R8 : Les communes ne maîtrisent en rien cette compensation. En 2020, il y avait eu de grosses corrections sur le montant que l'ACI nous avait bonifié. Aucune information ne nous est parvenue en temps et en heure et, dès lors, la Municipalité a reconduit le budget 2021. Toutefois, eu égard aux informations reçues entre le bouclage du BU22 et ce jour, il y a fort à parier que la compensation est surévaluée d'environ CHF 80'000.00.

Bâtiments :

Q9. Postes 351.3312 / 351.4271 / 356.3312 / 356.4271 : pourquoi ces modifications ?

R9 : Cette subdivision du chapitre 351 Bâtiments divers et des Bâtiments scolaires, chapitre 356, a été privilégiée par la Municipalité eu égard à l'ouverture du Bâtiment scolaire de DLV 6. Il lui a semblé opportun de le faire afin de mieux maîtriser ce type de coûts, qui pourraient être justifiables vis-à-vis de nos communes partenaires de la Chamberonne.

Bureau technique :

Q10 : Poste 411.3011 : qu'est ce qui justifie un renfort à 30% ? Est-ce lié à la reprise de tâches par la Commune ?

R10 : Oui, en grande partie et pour le surplus, cette création de poste permettra d'apporter un soutien administratif au service technique ainsi qu'à celui de la police des constructions et de l'urbanisme.

Ordures ménagères et déchets :

Q11. Poste 451.3188 : qu'est ce qui justifie un montant révisé par rapport à 2021 ?

R11: Il s'agit des coûts du transport des déchets verts qui, à l'instar des CO20, passent dorénavant dans le chapitre 452 afin d'avoir une même prise en compte pour les 3 communes partenaires (Bournens, Sullens). Ces deux communes apportent l'ensemble de leurs déchets verts à la Déchetterie intercommunale.

Q12. Poste 452.3188 : Pourquoi une telle augmentation ?

R12: Voir réponse ci-dessus

Q13. Poste 451.4342 : Comment se décompose ce montant ?

R13	Quoi	Montant
	Taxe élimination des déchets	480'000
	Taxe aux sacs (rétrocession de Valorsa sur le tonnage)	170'000
	Taxe forfaitaire – Habitants	280'000
	Taxe forfaitaire – Entreprises	30'000

Réseaux d'égouts et d'épuration :

Q14. Pouvez-vous expliquer les mouvements des postes 461.3526/3811/4341 ?

R14

BU21	Objet	BU22
806'000	461.3526 - Participation à l'exploitation de la STEP.	752'000
506'000	Les coûts de participation aux frais d'exploitation de la STEP et les quantités estimées soumises à l'épuration nous sont fournies par la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy (CISTEP)	452'000
300'000	Participation communale au Plan Général de l'évacuation des eaux intercommunal PGEEI (reporté)	300'000
	Différence BU21 et BU22	54'000

BU21	Objet	BU22
0.00	461.3811 - Attrib. pr épuration des eaux	585'300.00
0.00	Attribution pr balance compte « autofinancé » (Epuraton)	585'300.00

BU21	Objet	BU22
331'900	461.4811 - Prélèv. s/fonds réserve égouts-épuration	300'000.00
31'900	Attribution pour balance compte « autofinancé » (Epuraton)	0.00
300'000	Prélèvement pour la participation du PGEEI (reporté)	300'000.00

BU21	Quoi	BU22
0.00	461.4341 - Taxe unique de raccordement	563'200
0.00	Taxe unique de raccordement – Eaux claires (nouvelles constr.) CHF 20.00 / m2 de surface imperméabilisée	101'000
0.00	Taxe unique de raccordement – Eaux usées (nvelles constr.) CHF 14.00 / m2 de surface brute déterminante de plancher	147'000
0.00	Taxe unique de raccordement – Eaux claires (reconstruction) CHF 20.00 / m2 de surface imperméabilisée supplémentaire	94'000
0.00	Taxe unique de raccordement – Eaux usées (reconstruction) CHF 14.00 / m2 de surface brute déterminante de plancher supplémentaire	221'200

C'est grâce à ces taxes uniques de raccordement relatives aux constructions en cours sur la commune de Cheseaux que le versement à la réserve est si important.

Contrôle des habitants :

Q15. Poste 621.3011 : Pourquoi une telle augmentation de personnel ?

R15 : Après analyse approfondie des tâches du bureau du contrôle des habitants (CH), ainsi que le changement de cahier des charges du collaborateur qui apportait son aide au CH (20%), la Municipalité a estimé qu'une augmentation du taux d'occupation pour le CH était devenue impérative. Dès lors, elle a estimé ce renfort à 70%. Dans l'idéal, elle souhaiterait pouvoir conjuguer ce poste avec celui du service technique.

Service social :

Q16. Poste 711.3655 : Pourquoi une telle diminution ?

R16

BU21	Quoi	BU22
649'300	Subv. garderie & aides œuvres bienfais.	489'100
43'000	Subventions diverses	43'000
225'000	Participation au déficit de la garderie (Galipette)	193'000
275'000	Participation au déficit de l'UAPE (Les funambules)	181'000
106'300	Participation au déficit des AMF	72'100
	Différence BU21 et BU22	160'200

Constat général

La Municipalité présente un budget équilibré ce que la COFIN salue. Ce budget correspond à un retour à la normale après le budget de « crise » de 2021.

Revenus

Les revenus prévus (20'443'150.-) sont très légèrement supérieurs à ceux qui avaient été estimés dans le budget 2020 (19'740'850.-). Les rentrées fiscales des personnes physiques ont été déterminées sur la base des acomptes, on peut donc les considérer comme fiables. Il semble donc que la crise n'a que marginalement impacté les revenus des habitants de la commune. Les rentrées provenant des entreprises (personnes morales) représentent moins de 5% du total et n'ont que peu d'impact.

Charges

Les charges épurées (charges ayant un effet sur les liquidités) restent remarquablement stables (+2.2%). La masse salariale augmente d'environ 8.5%. Cela est dû pour partie à un poste à 80% supplémentaire d'assistant de sécurité publique et à des renforts au contrôle des habitants (poste à 70%) et au bureau technique (poste à 30%).

Autofinancement :

La marge d'autofinancement est le meilleur indicateur de la santé d'une commune. Elle correspond à la différence entre les rentrées financières (revenus épurés) et les charges financières (charges épurées). C'est donc le montant dont la commune dispose pour faire des dépenses d'investissement. Vous remarquerez néanmoins que les investissements n'apparaissent pas dans les comptes (pages 16 à 32). Ils apparaissent indirectement sous la forme d'amortissements. Il faut donc qu'en moyenne la marge d'autofinancement couvre les investissements.

La marge d'autofinancement prévue pour 2022 se situe dans la moyenne des valeurs des budgets des années précédentes.

DLV 6

La mise en service du bâtiment DLV 6 (nouveau collège) entraîne de nouveaux frais qui sont détaillés dans la réponse à la question 2. Seules les dépenses d'exploitation apparaissent dans le budget. Elles sont partiellement couvertes par les contributions des communes de Sullens, Bousens et Bournens au prorata de nombre d'élèves scolarisés.

Comptes autofinancés

Légalement, certains comptes doivent être autofinancés. C'est le cas des égouts et de l'épuration des eaux (compte 461). Les taxes de raccordement payées à la construction d'un bâtiment doivent donc être mises dans un compte qui sert à payer l'entretien du réseau et son amortissement.

Autres

La commune couvre le déficit de la garderie et de l'UAPE. Les montants prévus sont en baisse sensible. Cela est dû à un subventionnement plus important en provenance du canton (FAJE).

Chaque commune du canton participe au financement des transports publics en fonction de son emplacement. La contribution de Cheseaux (181.3517) augmentera fortement en 2022 en raison des financements supplémentaires décidés par le canton.

La « taxe énergies renouvelables et développement durable » est versée par Romande Energie (taxe sur l'électricité). Elle apparaît au poste 431.4112.01 en fonction d'une directive du canton. Cette taxe sert à alimenter le fonds qui est utilisé pour les subventions pour les énergies renouvelables (231.3657) telles que votées dans le préavis 24/2018.

Pour terminer, la COFIN remercie la municipalité qui vous propose un budget équilibré et conforme aux réalités économiques du moment.

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport, la commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis 04/2021b du 25 octobre 2021
- d'adopter le budget de fonctionnement 2022 qui se présente comme suit :

Dépenses	CHF 20'445'650.00
Revenus	<u>CHF 20'445'650.00</u>
Excédent de charges	<u>CHF 0.00</u>

- de donner décharge à la commission des finances de son mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 24 novembre 2021

Commission des finances
du conseil communal de Cheseaux



Jean-Dominique Decotignie, président et rapporteur

Sergio Del Gottardo

Gilbert Dupuis

Frédéric Gygax

Yves-Marie Hostettler